

VIII. VERFAHREN

PROCÉDURE

12. Extrait de l'arrêt de la Chambre d'accusation du 9 mars 1951 dans la cause Schenk et Dorner contre Ministère public de la Confédération.

Art. 214 ss. PPF. Pouvoir d'examen de la Chambre d'accusation.

Art. 214 ff. BStP. Überprüfungsbefugnis der Anklagekammer.

Art. 214 sgg. PPF. Sindacato della Camera d'accusa.

Résumé des faits:

Schenk et Dorner ont requis un complément d'enquête dans le délai de l'art. 119 al. 1 PPF. Le juge d'instruction y a procédé, sauf en ce qui concerne les expertises comptables, qui ne lui paraissaient pas justifiées. Les prévenus ont porté plainte auprès de la Chambre d'accusation, en l'invitant à ordonner les expertises sollicitées.

Extrait des motifs:

Les art. 214 sv. PPF n'ont pas institué une procédure de plainte pour soumettre à la Chambre d'accusation les questions d'opportunité résolues par le juge d'instruction. Elle a un pouvoir d'examen plus limité. Elle doit se borner à s'assurer que le magistrat enquêteur ne viole pas les devoirs de sa charge. Elle sortirait de son rôle en recherchant, à ce stade de la procédure, si telle ou telle mesure est appropriée aux circonstances. Pour que, dès lors, elle puisse enjoindre au juge d'instruction d'ordonner une opération qu'il estime superflue, il faudrait que ce refus soit manifestement abusif. Les plaignants, avec raison, ne prétendent pas que tel soit le cas en l'espèce. Le droit de la Chambre d'ordonner un complément d'enquête, par exemple une expertise, lors de la mise en accusation (art. 129 al. 1 PPF) est évidemment réservé.

13. Auszug aus dem Urteil des Kassationshofes vom 9. März 1951 i. S. Staatsanwaltschaft des Kantons Zürich gegen Eggmann.

1. *Art. 273 Abs. 1 lit. a, 277bis Abs. 1 BStP.*
 - a) In welcher Weise kann die Nichtigkeitsbeschwerde beschränkt werden, insbesondere bei Anfechtung des Urteils eines Schwurgerichts ? (Erw. 1).
 - b) Tatsächliche Feststellungen eines Schwurgerichts binden den Kassationshof auch dann, wenn sie nicht im Wahrspruch der Geschworenen liegen. (Erw. 2).
2. *Art. 112 StGB.* Umstände und Überlegungen, welche die besonders verwerfliche Gesinnung des Täters offenbaren. (Erw. 3).
1. *Art. 273 al. 1 litt. a et 277bis al. 1 PPF.*
 - a) Comment le pourvoi en nullité peut-il être limité, notamment quand il vise le jugement d'une cour d'assises siégeant avec le concours du jury ? (consid. 1).
 - b) Les constatations de fait d'une cour d'assises lient la Cour de cassation, alors même qu'elles ne figurent pas dans le verdict du jury (consid. 2).
2. *Art. 112 CP.* Circonstances et prémeditation dénotant que le délinquant est particulièrement pervers (consid. 3).
1. *Art. 273 cp. 1 lett. a e art. 277bis cp. 1 PPF.*
 - a) Come può essere limitato il ricorso per cassazione, segnatamente quando impugna la sentenza prolatata da una Corte d'assise con l'intervento di giurati ? (consid. 1).
 - b) Gli accertamenti di fatto della Corte d'assise vincolano la Corte di cassazione anche se non figurano nel verdetto dei giurati (consid. 2).
2. *Art. 112 CP.* Circostanze e premeditazione che rivelano nel colpevole una particolare perversità (consid. 3).

A. — Gertrud Eggmann ist seit 1933 mit Hans Eggmann verheiratet. Von 1934 an unterhielt sie mit Georg Buchner ein ehebrecherisches Verhältnis, das 1938 zur Geburt eines Kindes führte, 1941 durch den deutschen Kriegsdienst des Geliebten unterbrochen und nach der Rückkehr Buchners im Jahre 1948 wieder aufgenommen wurde. Vor dem Einrücken Buchners in den Kriegsdienst verlobte Gertrud Eggmann sich mit ihm. Nach seiner Rückkehr drängte Buchner auf die Heirat und mietete bereits eine Wohnung.

Ende November 1948 verabreichte Gertrud Eggmann ihrem Ehemann Bleiwasser in Zitronensaft sowie zweimal Rattengift in Tee, anfangs Dezember wiederum dreimal Rattengift in Tee gemischt. Als Folge traten beim Opfer